VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

VENTE JUDICIAIRE

Succession de Herman Wilke No. 102612, Cour Civile de District, Division E

2506-08 ST. THOMAS, Cottage double
2504 ST. THOMAS, Cottage simple
530-32-34-36 rue SECONDE, Deux Cottages doubles
609-11-13-15 WASHINGTON AVENUE,
Deux Cottages doubles
2322 CHIPPEWA ST., Cottage Résidence
Lots vacants en arrière de la Résidence

LOT DE VALEUR RUE SORAPARU ENTRE CHIPPEWA ET ST. THOMAS

5 Actions de la Compagnie d'Assurance de Lafayette, 53 6-10 Actions des Fonds Publics de New Orleans Brewing Company. 29 Actions of Preferred Stock of New Orleans Brewing Company.

A L'ENCAN, MARDI LE 23 DÉCEMBRE 1913 A MIDI

A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES RUE BARONNE 311

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire citée ci-dessus par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District, dans et pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en pleine cour, le 4 novembre 1913; le dit jugement a été signé à la cour le 10 novembre 1913 et adressé à Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, encanteur, vendra à l'encan à la date et à l'endroit mentionnés plus haut, les propriétés décrites à savoir:

Premier: Deux lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations que s'y trouvent ainsi que tous les droits qui leur appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, autrefois la Ville de Lafayette, dans la Paroisse Jefferson, dans cet Etat; dans le carré borné par les rues Fulton, Seconde, Troisième et Rousseau; désigné par les numéros 7 et 8 sur un plan dessiné par J. F. Rothans, le 13 août 1850, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire public de cette ville. Ces deux lots mesurent chacun 27 pieds, 11 pouces, 6¾ lignes de largeur en arrière sur 110 pieds de profondeur. Cette première propriété a été subdivisée par Georges De Armas, arpenteur, le 14 novembre 1913, en deux lots marqués A et B. Le lot A ayant une façade de 19 pieds, 10 pouces, 4 lignes sur la rue St. Thomas, sur 36 pieds, 1 pouce, 4 lignes. Les améliorations comprennent un cottage double contenant cinq chambres, galerie, etc. Egalement un cottage simple contenant cinq chambres, hangar, etc., portant les numéros municipaux 2504, 2506 et 2508 rue St. Thomas.

Deuxième: Un certain lot de terrani ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 15 sur un plan dessiné par F. I. Rothans, le 13 août 1850, et déposé dans les régistres de H. B. Cenas, ancien notaire public de cette ville. Ce lot mesure 25 pieds, 2 pouces de façade, sur la rue Seconde, la même largeur en arrière, sur 125 pieds, 7 pouces, 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 14 et 125 pieds, 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No. 16.

Troisième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 14 sur un plan fait par F. I. Rothans, le 13 août 1850, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire, le dit lot mesure 25 pieds, 4 pouces de façade, rue Seconde, la même largeur en arrière; 125 pieds, 7 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté le plus proche de la rue Fulton et 125 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 15.

Quatrième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 16 sur un plan dessiné par F. I. Rothans, le 13 août 1850, et déposé au bureau de H. B. Cénas, ancien notaire; le dit lot mesure 25 pieds, 2 pouces, 2 lignes de façade rue Seconde, la même largeur en arrière, sur une profondeur de 125 pieds, 7 pouces et 1 ligne sur le lot No. 15, et 125 pieds, 7 pouces sur le côté voisin du lot No. 17. Les propriétés secondement, troisièmement et quatrièmement décrites ont été subdivisées en deux lots marqués par les lettres C et D. Le lot C mesure 37 pieds, 6 pouces sur la rue Seconde et le lot D mesure 38 pieds, 2 pouces sur la rue Seconde, suivant un plan fait et daté du 14 novembre 1913. Sur les propriétés secondement, troisièmement et quatrièmement décrites, les améliorations comprennent 2 cottages doubles contenant 5 chambres et un hangar de chaque côté, portant les numéros 530-32-34-36 rue Seconde et loués $528 par an.

Cinquième: Deux lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui leur appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, bornés par les rues Washington, Fulton, Quatrième et Chippewa, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 sur un plan fait par B. Buisson, arpenteur, daté du 26 mars 1849; déposé comme un plan No. 56 au bureau de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville; ces dits lots s'adjoignent et mesurent chacun 31 pieds de façade sur l'avenue Washington sur 100 pieds de profondeur en lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux cottages doubles contenant cinq chambres de chaque côté, galeries, hangar, etc., portant les numéros 609-11-13-15 avenue Washington; loyer, $480 par an.

Sixième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. 174 dans le carré No. 39, borné par les rues Chippewa, Soraparu, Fulton et Philip; selon un plan tiré par Hugh Grant, arpenteur, daté du 2 février 1844, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ancien notaire; les dits lots mesurent 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue Chippewa, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage avec deux étages en arrière, de larges galeries, un vestibule, et neuf chambres; dans la cour un large hangar, etc., portant le No. 2322 rue Chippewa, servant autrefois de résidence de famille.

Septième, A: Un morceau de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans le carré No. 39, borne par les rues Fulton, Chippewa, Soraparu et Philip, mesurant 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes de largeur en arrière, sur une portion de terrain faisant partie d'un lot No. 166 appartenant à Daniel Wilkin et s'étendant en profondeur de cette ligne, 53 pieds, 10 pouces, 3 lignes entre lignes parallèles. Il mesure 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes plus ou moins sur la ligne en arrière, et ce dit morceau de terre forme la partie en arrière et est la balance du dit lot de terrain No. 166 sur un plan fait par Hugh Grant le 2 février 1844, déposé au bureau de L. R. Kenny, ancien notaire. Les améliorations comprennent un grand hangar.

B: Un morceau de terrain ainsi que les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carre No. 39 borné par les rues Philipe Soraparu, Fulton et Chippewa; ce dit morceau de terrain est désigné par la lettre F sur un plan daté du 24 août 1850 et joint à un acte passé devant T. F. Coffey, ancien notaire, le même jour; ce terrain mesure 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne le divisant de la portion du terrain marqué D du dit plan; sur une profondeur entre lignes parallèles de 71 pieds, 4 pouces et 3 lignes, et à 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes de largeur en arrière, et est formé de la balance des lots de terrain désignés par le No. 169 selon un plan de Grant, arpenteur. Les améliorations comprennent un hangar.

Huitième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, faisant partie du lot No. 168 du carré No. 6, borné par les rues Soraparu, Philip, Chippewa et St. Thomas, mesurant 30 pieds, 8 pouces et 6 lignes de façade rue Soraparu, sur 88 pieds, 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. C'est une bâtisse de haute valeur.

CONDITIONS — Stock et certificat payés comptant et la propriété à termes. Un tiers ou plus comptant et la balance dans un ou deux ans au choix de l'acquéreur, avec 8 pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication. l'acquéreur devra payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1913, les frais de tous les cer- passé devant Robert Legier, notaire. L'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent.

JACOBS-GLEASON, INC.,
S. L. Jacobs, Encanteur.
nov—19,23,30déc—7,14,21,23

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interstate Land Co. vs. E. Conway Broun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,381 — En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Interstate Land Co. vs. E. Conway Broun, Docket No. 106,381, du jugement rendu, lu et signé le 12 novembre 1913, et cet ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'encan JEUDI, le 18 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Lots Nos. 35 et 37 dans le carré E du boulevard Audubon, borné par Audubon Park Place, Mobile Canal et la ligne entre l'Université Tulane et les propriétés de "Southern Land Co.," et la rue Nelson, lesquels furent arpentés par H. C. Brown, dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le Parc Audubon ou Audubon Place Park. La même largeur en arrière par les profondeurs suivantes: Lot No. 35 mesure 114 pieds, 2 pouces sur la ligne du lot No. 33, et 112 pieds, 10 pouces sur la ligne du lot No. 37. Le lot No. 37 mesure 112 pieds, 10 pouces sur la ligne du lot No. 35 et 111 pieds, 7 pouces sur la ligne du lot No. 39 également.

Lots Nos. 55, 57, 59 et 61 du dit carré E du boulevard Audubon décrit plus haut, lesquels s'adjoignent et mesurent chacun 30 pieds de face sur le Parc Audubon; la même largeur en arrière, par les profondeurs suivantes: Le lot No. 55 mesure 101 pieds, 3 pouces sur la ligne du lot No. 53 et 99 pieds, 11 pouces sur la ligne du lot No. 57; le lot No. 57 mesure 99 pieds, 11 pouces sur la ligne du lot No. 55 et 98 pieds, 8 pouces sur la ligne du lot No. 59. Le lot No. 59 mesure 98 pieds, 8 pouces sur la ligne du lot No. 57 et 97 pieds, 4 pouces sur la ligne du lot No. 61. Le lot No. 61 mesure 97 pieds, 4 pouces sur la ligne du lot No. 59 et 96 pieds, 1 pouce sur la ligne du lot No. 63. Le tout selon le plan du boulevard Audubon. Une copie duquel est jointe à un acte de vente daté du 9 mai 1912, devant Charles Schneidau, notaire public.

CONDITIONS — Comptant; les lots seront vendus "deux par deux." L'acquéreur devra payer les frais des actes de vente devant Charles Schneidau, notaire public, et déposer dix pour cent (ne portant pas d'intérêts) du prix de l'achat au moment de l'adjudication.

Encanteur.
820 rue Commune.

JOHNSTON ARMSTRONG,
Avocat pour le demandeur.
Nov 16-23-30 Dec-7-14-18.

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Peter J. Flanagan, administrateur, vs. William V. Barker.

Cour Civile de District — Division D —No. 106,046.

Au plus haut et dernier enchérisseur

COTTAGE DOUBLE

2225-27 rue Fréret entre les rues Philip et Jackson

Par Stroudback & Latter—Chas. B. Stroudback, encanteur. Il sera vendu à l'encan le 6 JANVIER 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 17 octobre 1913, et le jugement lu et signé en cour ouverte le 21 novembre 1913 par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Philip, Jackson, Locust et Freret, le dit lot est désigné par le No. 21 sur un croquis joint à un acte de vente devant Michael Gernon, notaire, daté du 23 février 1867, le dit lot No. 21 mesure trente pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles, acquis par acte devant M. Gernon daté du 23 février 1867, registre du bureau des hypothèques 181, folio 191. Les améliorations consistent en un double cottage connu sous les numéros 2225-27 rue Freret.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'état pour l'année 1913. Acte de vente devant Ed P. Foley, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER,
Encanteurs.
dec5 7 14 21 28—jan4 6

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Grossman Sons vs. Gus Galanti.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 3,835 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Thos. F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon magasin, 217-219 rue Morgan, dans le Cinquième District de cette ville, MERCREDI, le 10 décembre 1913, à 10 heures 30 A. M., la propriété ci-après décrite à savoir:

Une caisse enregistreuse, 1 pendule, 2 tables de jeu, 1 coffre-fort en fer, 5 chaises, 1 petit lot de tabacs assortis, 1 lot de verres (vin et bierre), 1 petit lot de liqueurs assorties, 4 paires de portes avec écran, 1 licence de ville et 1 licence d'état pour l'année 1913, 1 assortiment de cuillers, etc., selon l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté.

Conditions—Comptant.

GEORGE W. KOBOLT,
Constable, Deuxième Cour de Cité.
BENJAMIN ORY et HENRI WALBRETTE, Avocats pour le demandeur.
nov28—dec7,10

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James Lea McLean et son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,672 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le troisième compte provisoire et final présenté par Benjamin Roach, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CAFFERY, QUINTERO & BRUMBY, Avocats.
déc3,7,12

Succession de Kate A. Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,376 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick J. Donegan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WM. H. BYRNES, JR., Avocat.
dec3,7,12

Par J. L. ONORATO Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de M. et Mme Charles G. F. Nicollet et épouse

Cottage double, No. 1022-24 N. Robertson, à l'enchère publique, JEUDI, le 23 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières. No. 311 rue Baronne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,127 — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No. 106,127, dans l'affaire intitulée "Succession de Mr. et Mme. Charles G. F. Nicollet," lequel ordre est daté et signé le 17 novembre 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 23 décembre 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, autrefois faubourg Tremé et dans le carré borné par les rues Robertson, Villeré, St. Philip et Ursulines, et étant désigné par le No. 3, carré No. 60, sur un croquis dressé par A. Bourgenol, voyer, daté du 24 décembre 1836, et déposé au bureau de F. de Armas, ancien notaire de cette ville; le dit lot mesure, en mesure française, 32 pieds 8 pouces 2 lignes de face sur la rue Robertson, 96 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur d'un côté et 120 pieds de profondeur de l'autre côté, le divisant du lot No. 2. Les améliorations consistent en un double cottage contenant environ 7 chambres de chaque côté et porte les Nos. municipaux 1022-24 rue Robertson, côté nord.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, payable un ou deux ans après date avec intérêt de sept pour cent par an depuis la date de la vente jusqu'à paiement; devant être garanti par hypothèque et par les clauses sécurité usuelles. L'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire chez l'encanteur un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. L'acte de vente sera passé devant Félix J. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour l'année 1914.

Encanteur, 820 rue Commune.

H. D. DANZIGER,
Avocat pour l'administratrice.
nov. 21, 23, 30—Dec. 7, 14, 21, 23.

Par JACOBS-GLEASON, INC

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joabb Kyzer — No. 106,011 — Cour Civile de District, Division B.

6 Emplacements vacants de valeur dans le 7e District

Sur une rue pavée, rue Sycamore entre les rues Adams et Burdette, Carré, Nérо

A l'enchère publique Jeudi, le 30 Décembre 1913

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 18 novembre 1913 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, et adressé à Samuel L. Jacobs, encanteur, je procéderai à la vente à la date et à la bourse citées ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Six certains lots de terrain sur un plan ou certificat d'arpenteur dressé par Adloe Orr, député voyer de ville, daté du 21 octobre 1913. Le lot A mesure 30 pieds de face à la rue Sycamore, la même largeur en arrière, sur 180 pieds de profondeur; le dit lot étant la partie la plus près de la rue Burdette et adjoint le lot B. Les lots B, C, D, E et F chacun à 30 pieds de face à la rue Sycamore, la même largeur en arrière, sur 118 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles; les dits lots s'adjoignent les uns aux autres et le lot F forme le coin des rues Sycamore et Adams.

Conditions — La moitié ou plus comptant; le solde, s'il y en a, en un crédit d'un, ou d'un et deux ans, de montants égaux, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de la dite vente ou ventes doit être garantie par le billet ou les billets de l'acquéreur à son propre ordre, et endossé par lui, portant sept pour cent d'intérêt par an, depuis la date d'adjudication jusqu'au paiement; garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non-alienando et toutes les autres clauses de sécurité usuelles; avec 10 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès; l'acquéreur devra payer en sus de son enchère, toutes les taxes de ville pour l'année 1914 sur la propriété. L'acte de vente devra être passé devant Edgar M. Cahn, Esq., notaire public de cette ville, aux frais des acquéreurs, et au moment de l'adjudication ils devront déposer 10 pour cent à

JACOBS-GLEASON, INC.,
S. L. JACOBS, Encanteur.
Bureau 303 rue Carondelet.
THEODORE A. SHUBER, Avocat pour l'exécuteur.
nov25,30—dec7,11,21,28,30

Par ARTHUR H. DICKS. Par ARTHUR H. DICKS. Par ARTHUR H. DICKS. Par ARTHUR H. DICKS.

ANNONCE JUDICIAIRE

BERNARD VON SCHLEMMER VS. ARTHUR VON SCHLEMMER ET AL, No. 106526, Division "E" Cour Civile de District et la SUCCESSION DE MME. GENEVIEVE VON SCHLEMMER, No. 106021, Division "E," Cour Civile de District. Consolidées

MAGNIFIQUE AFFAIRE DE COMMERCE

SUPERBE BOULANGERIE,

Entièrement Équipée, Affaires en Cours, et Clientèle

No. 1560 AVENUE NORTH CLAIBORNE.

MARDI, 6 JANVIER 1914.

A Midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 Rue Baronne.

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'honorable George H. Théard, juge de la susdite cour, daté du 4 décembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 632, borné par l'avenue Claiborne, rond point Claiborne, l'avenue St-Bernard, les rues Laharpe et Robertson et une allée, et mesurant quarante-huit peids sept pouces (48' 7") de face à l'avenue Claiborne sur une première profondeur et face à une allée à l'arrière du marché, de quatre-vingt-neuf pieds six pouces (89' 6") et delà s'élargissant à angle droit vers l'avenue St-Bernard quatre pieds et quatre pouces (4' 4"), d'où une seconde profondeur de quarante-quatre pieds neuf pouces (44' 9") sur la ligne du No. 3 (trois), et sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Laharpe où elle a une première profondeur de quatorze pieds deux pouces et deux lignes (14' 2" 2''') sur la ligne perpendiculaire à la rue Claiborne, d'où une seconde profondeur sur une ligne oblique s'ouvrant vers la rue Laharpe de quatre-vingt-cinq pieds quatre pouces (85' 4") et quatre-vingt-quatre pieds cinq pouces (84' 5") sur les lignes arrières, qui sont aussi des lignes obliques, laquelle dite parcelle de terre est composée du lot No. 4 et du lot No. 5 B sur deux croquis par A. De Armas, député voyer de ville, du 11 juin 1887.

Une autre parcelle de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus, étant les parcelles arrières des lots 2, 3 et 4 du dit ilet 632, et mesure soixante-quatre pieds deux pouces (64' 2") à l'arrière des lots 2, 3 et 4, la dite ligne étant à une distance de cent dix pieds trois pouces (110' 3") de l'avenue St-Bernard et finissant à un point du côté de l'avenue Claiborne du lot No. 4 à une distance de cent onze pieds neuf pouces (111' 9") de l'avenue St-Bernard, sur une profondeur de soixante pieds (60') du côté de la rue Robertson et soixante (60) pieds du côté de l'avenue Claiborne, et mesurant soixante-quatre pieds six pouces (64' 6") sur la ligne la plus proche de la rue Laharpe, la dite ligne de soixante-quatre pieds six pouces (64' 6") commençant à une distance de cent soixante-dix pieds trois pouces (170' 3") de l'avenue St-Bernard sur le côté le plus proche de la rue Nord Robertson, et finissant à un point de cent soixante-onze pieds neuf pouces (171' 9") de l'avenue St-Bernard. Le tout comme il appert plus ou moins sur un croquis dressé par Frank H. Wedell, ingénieur de ville, le 10 mars 1899, annexé à un acte de vente devant John Watt Duffy le 26 juillet 1902.

Aussi une boulangerie, caisse enregistreuse, coffre-fort en fer, deux mulets, un cheval, harnais, quatre voitures de boulanger, deux tilburies, fours, et accessoires complets de boulanger, et autres articles nécessaires à la marche des affaires, le tout suivant inventaire enregistré, ainsi que la clientèle de la dite boulangerie.

Conditions — La moitié ou plus comptant; le solde s'il y en a, en un ou en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, avec sept pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiment; la partie à crédit devant être garantie par le lien du vendeur, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité usuelles; acte de vente devant Arthur J. Peters, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acheteur devant assumer les taxes de 1914 en sus et en plus du montant de son enchère, et devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et les loyers et revenus appartiendront au vendeur jusqu'à la signature de l'acte de vente.

ARTHUR H. DICKS, Encanteur.
Bureau, 437 Rue Carondelet.
déc 7 14 21 28—jan 4 6

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

D'UNE PROPRIÉTÉ À DEUX ÉTAGES,

DOUBLE, MODERNE ET RETIRÉE. 40x120.

1129-1131 RUE FERN

Entre les rues Zimpel et Oak

Mardi, le 6 Janvier 1914 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Succession de Mme A. F. Beret.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,376.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau 806 Perdido.

Le 6 JANVIER 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 25 novembre 1913, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre, à l'enchère publique, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, de quelque façon situées dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No. 131, borné par les rues Fern, Oak, Burdette et Zimpel, désignée par la lettre A sur un plan de H. W. W. Reynolds, laquelle dite parcelle de terre mesure quarante pieds de face à la rue Fern sur une profondeur de cent-vingt pieds et est composée de vingt pieds de face, profondeur entière de chacun des lots Nos. Quatorze et Quinze. Les améliorations comprennent une propriété à deux étages double moderne et retirée, contenant huit chambres, couloir, bains, cave, gallerie, entièrement tapissée, gaz et électricité, connexions d'eaux et égouts, pour les deux côtés.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra payer le taxes d'état de 1913 et tous les certificats et actes de vente, qui devront passer devant Robert Legier, notaire. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication à valoir sur le montant de la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
nov30—dec7,14,21,28—Jan4,6

Par LOUIS HUFFT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henrietta Hellwig, veuve de Samuel Schild — No. 106,064 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Un grand cottage double de deux étages en arrière, coin de l'avenue Atlantic et de la rue Alix, par Louis Hufft, encanteur, bureau, 808 rue Perdido, JEUDI, le 18 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans cette ville, à midi, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 13 novembre 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain morceau de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui en dépendent, ou qui y appartiennent, dans le Cinquième District de la Nouvelle Orléans, Ilet No. 77, borné par les avenues Atlantic et Pacific, et les rues Alix et Aliza, désigné par le lot A, et mesurant 33 pieds, 4 pouces de face à l'avenue Atlantic, sur cent vingt-trois pieds, huit pouces (123' 8") de face à la rue Alix, desquels ils forment le coin, et composé du lot numéro 1 et portion du lot numéro 2 sur un plan d'après W. L. Thompson, voyer, daté du 7 mars 1849, déposé à l'étude de James Graham, ancien notaire.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payé en sus et en plus de son enchère toutes les taxes pour l'année 1913, ainsi que tous les certificats requis et pour l'acte de vente, devant J. Henry Forcelle, notaire, et faire dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

LOUIS HUFFT, Encanteur,
808 rue Perdido.
E. W. RISCHOW, Avocat.
nov—16,23,30déc—7,14,18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Patrick J. Quinn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,252 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emma Scherding, veuve de Patrick J. Quinn, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
TITCHE & ROGERS, Avocats.
déc 7 11 16

Succession d'Isidore Rich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,690 — Division B — Attendu que Mme Minette Rich, épouse de David Goldstein, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Isidore Rich, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
F. RIVERS RICHARDSON, Avocat.
déc 7 11 16

Succession de Philip Felix Herwig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 81,618 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le troisième compte provisoire présentée par Mme Rosemonde E. Kuntz, exécutrice testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
nov30—dec4,9

Par I. B. RENNYSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Suivant un ordre qui m'a été adressé par l'honorable Fred D. King, juge de la division B, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 106,352, daté et signé du 4 décembre 1913, dans l'affaire de la succession Christopher Christopher Clark, je vendrai la propriété suivante décrite à savoir, à l'encan, au plus haut et dernier enchérisseur, le MERCREDI, 7 janvier 1914, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi.

Le cottage simple 4618 rue Carondelet, entre les rues Cadix et Valence, comprenant cinq chambres, vestibule, bain, eau de ville, et égouts, veranda sur la façade et l'arrière, gaz et lampadères, sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles et les rues Valence, Carondelet et Cadix, mesurant trente (30) peids de face à la rue Carondelet sur cent vingt-six pieds (126) six (6) pouces en profondeur entre lignes parallèles, étant composé du lot No. 24 et d'une partie de l'arrière du lot No. 14.

Conditions — Comptant. La propriété sera delivrée exempte de taxes pour l'année 1913. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Edward Herbert Kaiser, notaire, et dix pour cent pour frais d'adjudication au moment de la vente chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.
déc 7 14 21 28—jan 4 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, le VENDREDI, 2 janvier 1914, d'une grande propriété de valeur améliorée, du Sixième District, portant le No. 1120 rue State, entre les rues Perrier et Coliseum.

Edward A. Saucier vs. Elisha N. Evans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,311—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier District de cette ville, VENDREDI, le 2 janvier 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 22, Bloomingdale, borné par les rues State, Perrier, Coliseum et Webster (ou ligne haute de Bloomingdale). Les dits lots sont désignés par les Nos. six et sept, sur un croquis d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 10 mai 1906, annexé à un acte de vente, Wilson et autres à Weil, devant C. G. Rebentish, notaire de cette ville, le 11 juillet 1906, et mesurant d'après le ci-inclus et s'adjoignant l'un à l'autre, lot six, vingt-neuf pieds de face à la rue State par la même largeur sur l'arrière ligne, par une profondeur de cent pieds et quarante-un pieds, huit pouces sur la ligne le divisant du lot No. cinq, et cent quarante-et-un pieds, deux pouces sur la ligne le divisant du lot No. sept; et lot No. sept, vingt-neuf pieds de face à la rue State par la même largeur sur l'arrière, par une profondeur de cent quarante-et-un pieds, deux pouces sur la ligne, le divisant du lot No. six et cent quarante pieds, huit pouces le divisant du lot No. huit.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
T. B. WALKER & B. Y. WOLF,
Avocats pour le demandeur.
nov29—dec5,12,19,26—jan2

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement de choix et de rapport.
Le grand et spacieux cottage double, 1317-1323 rue Remparts, près de l'Esplanade.
Splendide et spacieuse résidence à deux étages, 419 rue Frenchmen, près de Décatur.
Cottage simple et grande bâtisse à deux étages à l'arrière No. 415 rue Frenchmen.

Succession de Mme Catherine Roth.

No. 106,468, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

Par Albert Paul, encanteur, bureau 381 rue Carondelet. Il sera vendu à l'encan, le MERCREDI, 7 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'honorable juge Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté du 25 novembre 1913, dans l'affaire et la succession de Mme Catherine Roth, les propriétés suivantes décrites à savoir:

1—Une certaine parcelle ou pièce de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No. 109, et borné par les rues Barracks, Remparts et St-Claude et l'avenue Esplanade, laquelle dite parcelle de terre est composée de lots A et B, et mesure 58 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Nord Remparts, sur une profondeur de 111 pieds et 5 pouces entre lignes parallèles; le tout suivant deux plans par Edgar Pilie, voyer, datés du 27 janvier et du 20 septembre 1894. Les améliorations comprennent le grand et spacieux cottage double connu comme numéros 1317-1323 Nord Remparts, ainsi que la bâtisse en bois à deux étages, à l'arrière, avec les améliorations modernes, égouts, etc., toujours loué à des locataires de choix, dans une section qui s'améliore constamment, en un futur magnifique.

2—Une parcelle de terre et les améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 3, borné par les rues Frenchmen, Elysian Fields, Décatur et Esplanade, laquelle dite parcelle de terre forme une partie du lot originale B ,et est désignée par le No. 1 sur un croquis et certificat de voyer, dressé par H. C. Brown, député voyer de ville, daté du 19 novembre 1913, annexé à un inventaire de la succession en date du 22 novembre 1913, et mesure vingt-trois pieds neuf pouces de face à la rue Frenchmen, sur une profondeur de cent six pieds sur la ligne la plus proche de la rue Décatur, et par une première profondeur de cinquante-six pieds, courant parallèle avec la rue Décatur, et de là à angle droit trois pieds six pouces vers la rue Décatur, d'où une profondeur parallèle à la rue Décatur de cinquante pieds, sur une largeur courant vers la rue Décatur de vingt-trois pieds et trois pouces. Les améliorations comprennent la vaste résidence à deux étages avec verandah sur la façade, portant le No. 419 rue Français, splendidement distribuée, contenant toutes les améliorations modernes, située à la proximité des maisons d'affaires, des marchés, etc., rapportant $25 par mois et toujours occupée.

3—Un certain lot de terrain et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Décatur Levée et Esplanade, laquelle portion de terrain est composée d'une partie du lot primitif B et du dit ilet No. 3 et est désigné comme lot No. 2 sur un croquis et certificat du voyer par H. C. Brown, député voyer de la ville, dont il est référé et mesure 22 pieds 9 pouces de façade rue Français, sur un profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Esplanade, de 106 pieds et par une première profondeur de 56 pieds sur la ligne de côté adjoignant No. 1 et plus près de la rue Décatur de là à un angle droit sur une ligne allant vers la rue Décatur, une largeur de 3 pieds 6 pouces; de la par une seconde profondeur de 50 pieds sur une ligne parallèle à la rue Décatur sur une largeur de 25 pieds 9 pouces en arrière. Les améliorations comprennent une maison simple à un étage en bois, occupée comme place d'affaire, également une grande bâtisse à deux étages en arrière donnant de bons loyers et susceptible d'avoir de meilleurs revenus.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un ou deux ans de crédit au choix de l'acquéreur. La portion au crédit doit être assurée par des notes de l'acquéreur par son propre ordre et endossé par lui, portant un intérêt de 8 pour cent depuis la date de l'adjudication, jusqu'au paiment avec sécurité d'une hypothèque spéciale, avec liens et privilèges sur la propriété vendue, avec le clause de non alienando et toutes les sécurités habituelles. Cinq pour cent pour les avocats pour les frais de procès. La propriété devra être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devra être transmise au porteur des billets et l'acquéreur devra payer toutes les dépenses de l'enchère et toutes les taxes dues et exigées pour l'année 1913. L'acte de vente et les frais des certificats devront être payés par l'acquéreur devant Rolla A. Tichenor, Esq., notaire. Un dépôt de 10 pour cent devra être fait au moment de l'adjudication.

déc 7 14 21 28—jan 4 7

AVIS AUX CREANCIERS

State ex rel A. Brittin vs. City of New Orleans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 14,004 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis A. Hubert, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
J. A. HUBERT, Avocat.
déc2,6,11

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, VENDREDI, le 9 janvier 1914, de propriétés de valeur améliorée du Premier District.
Premièrement, au coin de la rue Thalia et l'avenue Claiborne, portant les numéros municipaux 2929 et 2931 rue Thalia.
Deuxièmement, portant les numéros municipaux 2921 et 2923 rue Thalia, entre la rue Willow et l'avenue Claiborne.
Troisièmement et quatrièmement, portant les numéros municipaux 1208 et 1210 avenue Sud Claiborne, entre les rues Clio et Erato, sur le lot A et le lot C à l'arrière du lot A avec bâtisses, etc., ayant accès par une allée mitoyenne.
Cinquièmement, portant les numéros municipaux 2921 et 2923 rue Melpomène, entre la rue Willow et l'avenue Claiborne.

Edward P. Cousin vs. Stephen J. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,292 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 9 janvier 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No. 450, borné par les rues Thalia, Erato et Willow et l'avenue Claiborne, désigné par la lettre A sur un croquis joint à un acte de partage passé devant Scott E. Beer, notaire, le 8 octobre 1906, dressé par Edgar Pilie, voyer, 26 août 1906, et suivant lequel plan le dit lot mesure vingt-huit pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Thalia, la même largeur sur la ligne arrière, sur une profondeur et façade de soixante-trois pieds, neuf pouces et deux lignes à l'avenue Claiborne entre lignes parallèles. Le dit lot forme le coin de la rue Thalia et l'avenue Claiborne.

2—Un certain lot de terre, etc., dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus, désigné sur le dit plan dressé par Pilie, voyer, par la lettre C, suivant lequel le dit lot mesure trente pieds, onze pouces et quatre lignes de face à la rue Thalia, la même largeur en arrière, sur une profondeur de soixante-trois pieds, neuf pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

3—Un certain lot de terre, etc., dans le même district que la propriété ci-dessus, mais dans l'ilet No. 449, borné par l'avenue Claiborne et les rues Willow, Erato et Clio, désigné par la lettre A sur le dit croquis par Pilie, voyer, suivant lequel le dit lot mesure trente pieds et cinq pouces de face à l'avenue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds et cinq pouces sur le côté de plus proche de la rue Clio, et une première profondeur de soixante-quinze pieds et trois pouces sur l'autre ligne de côté, où il se rétrécit du trois pieds et sept pouces, d'où une seconde profondeur de vingt-cinq pieds et deux pouces, vingt-six pieds et dix pouces de largeur en arrière, avec l'usage d'une allée mitoyenne de trois pieds sept pouces de large s'ouvrant sur la rue Claiborne et en commun au lot C.

4—Un certain lot de terre, etc., dans le même district et ilet que la propriété dernièrement décrite et l'adjoignant immédiatement à son arrière, désigné par la lettre C sur le dit croquis par Pilie, voyer, mesurant trente pieds cinq pouces de face sur la ligne arrière du lot A, trente pieds cinq pouces sur la ligne arrière, sur une profondeur de vingt-deux pieds, trois pouces et sept lignes de largeur en commun avec le lot A.

5—Un certain lot de terre, etc., dans le même district, dans l'ilet No. 451, borné par les rues Melpomène, Thalia et Willow et l'avenue Claiborne, désigné par la lettre C sur le croquis précité de Pilie,, mesurant trente pieds de face à la rue Melpomène, la même largeur en arrière, sur quatre-vingtquatre pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant; lacquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
McCLOSKEY & BENEDICT,
Avocats pour le demandeur.
déc 6 7 12 19 26—jan 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, VENDREDI, le 2 janvier 1914, d'une propriété de valeur améliorée, portant le numéro municipal 4926 rue Howard, entre les rues Upperline et Robert.

Félix J. Dreyfous vs. William Surgi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,544 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 2 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Une certaine parcelle de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No. 568, borné par les rues Robert, Upperline, Sud Liberté et Howard. Laquelle dite parcelle de terre se trouve à une distance de quatre-vingt-cinq pieds du coin de la rue Roberts et mesure de là trente-cinq pieds de face à la rue Howard, la même largeur en arrière, sur une profondeur de quarante-cinq pieds, six pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent de prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
nov29—dec5,12,19,26—Jan2